



**Rapport de suivi de la mise en œuvre
Plan de Gestion des Matières Résiduelles**

Bilan 2022

Mai 2023

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Réalisation : (Conception, recherche, compilation, rédaction)

- Isabelle Tremblay, coordonnatrice en environnement
- Pierre-Marc Bergeron, technicien en valorisation des matières résiduelles

Membres du Comité de suivi du PGMR :

- Gaston Duchesne conseiller district 5 de Baie-Saint-Paul
- Patrick Lavoie maire de Saint-Hilarion
- Claudette Simard mairesse de Saint-Urbain
- Chrystian Dufour maire de L'Isle-aux-Coudres
- Diane Tremblay conseillère des Éboulements
- Catherine Coulombe conseillère de Petite-Rivière-Saint-François
- Pierre-Marc Bergeron tech. en Valorisation des matières résiduelles

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE TRAVAIL.....	2
TABLE DES MATIÈRES	3
MISE EN CONTEXTE.....	4
INTRODUCTION.....	4
DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME DE SUIVI.....	5
MISE EN ŒUVRE EFFECTUÉE EN 2021 – BILAN ANNUEL	6
BILAN QUANTITATIF DE LA GMR DE LA MRC.....	12
BILAN ÉLIMINATION	12
CONCLUSION.....	13

MISE EN CONTEXTE

Suite à la mise en place de nouvelles exigences pour la redistribution de la redevance à l'élimination de matières résiduelles, par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la MRC de Charlevoix et l'ensemble des municipalités visées par un PGMR doivent produire, chaque année, un rapport de suivi de la mise en œuvre de leur PGMR. Ce rapport de suivi, couvrant l'année précédente, doit être rendu public, au plus tard le 30 juin de chaque année. Un avis de mise en ligne du rapport avec un hyperlien fonctionnel permettant d'accéder au document doit parvenir au ministre avant cette date pour éviter des pénalités de retard. L'avis doit être transmis à l'adresse suivante : redevances@environnement.gouv.qc.ca

Le rapport de suivi doit fournir un aperçu général de l'avancement des mesures inscrites dans le PGMR et doit contenir minimalement les éléments exigés par le ministère. L'annexe 1 – Formulaire pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances à l'élimination de matières résiduelles, doit être complété et joint au rapport.

INTRODUCTION

Depuis le 1^{er} janvier 2001, chaque municipalité régionale de comté (MRC) est obligée, selon la *Loi sur la qualité de l'environnement*, d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour son territoire. Le deuxième PGMR de la MRC de Charlevoix est entré en vigueur le 25 janvier 2017. Il présente la situation (2016-2020) relativement à la gestion des matières résiduelles ainsi que les orientations et les objectifs de récupération et valorisation par type de matières et par provenance. Le PGMR 2016-2020 a été révisé selon le plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et selon les lignes directrices publiées en juillet 2013. Le plan d'action 2011-2015 présentait les actions nécessaires pour atteindre les objectifs de récupération et valorisation, de même que l'échéancier de réalisation, le budget dédié aux activités de gestion ainsi que le programme de suivi.

Afin de pouvoir, année après année, répondre aux réalités du milieu, un programme de suivi efficace est un outil essentiel à la mise en œuvre du PGMR. La MRC de Charlevoix a donc

réalisé son rapport de suivi, bilan 2022, afin de présenter l'avancement de la mise en œuvre de son plan de gestion des matières résiduelles. Le programme de suivi permet de vérifier l'atteinte des objectifs ainsi que le respect de l'échéancier fixé dans le PGMR.

DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME DE SUIVI

Le Comité de suivi du PGMR de la MRC de Charlevoix est composé de trois (3) maires (Saint-Urbain, L'Isle-aux-Coudres et Saint-Hilarion), trois (3) conseillers (Baie-Saint-Paul, Petite-Rivière-St-François et Les Éboulements) et finalement d'une représentante de la société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Charlevoix, Côte-de-Beaupré et île d'Orléans. **Vous pouvez voir la liste des représentants à la page Équipe de travail.*

Le comité de suivi se rencontre une à deux fois par année pour la présentation du bilan annuel, pour superviser les étapes de mise en œuvre et pour vérifier la portée des actions proposées dans le PGMR. Le comité de suivi peut faire des recommandations (suggestions de modifications ou autres) lors des rencontres afin d'améliorer les moyens mis en œuvre si la façon de procéder n'est pas suffisante à l'atteinte des objectifs. Les recommandations du comité de suivi sont, par la suite, présentées au Conseil des maires qui décide ou non d'aller de l'avant avec ces dernières.

Les objectifs du programme de suivi du PGMR sont de vérifier annuellement :

- L'application du plan de gestion;
- L'atteinte des objectifs;
- L'efficacité des actions privilégiées dans le PGMR.

Ce programme permet donc de mesurer le niveau d'avancement du PGMR, de cibler les points forts et les points faibles du plan de gestion et, le cas échéant, de prendre les mesures adéquates pour améliorer la situation.

MISE EN ŒUVRE EFFECTUÉE EN 2022 – BILAN ANNUEL

Objectifs MRC		Actions préconisées	Responsable	Échéancier	Avancement / Mise en œuvre	commentaire
D	22	Promouvoir le programme de compostage domestique et la sensibilisation à l'herbicyclage	MRC	2014 en continu	Programme de compostage domestique en place depuis 2004. Formations offertes sur demande. Nous avons mis en place en 2019 une subvention à l'achat d'un composteur domestique, nous remboursons 35\$. Promotion réalisée chaque année. Herbicyclage sensibilisation réalisée chaque année.	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
G	40	Interdire l'élimination du bois faisant partie du bannissement et le faire valoriser	Municipalités MRC	2014	Un règlement est en place dans chaque municipalité pour interdire le bois à l'élimination. Deux écocentres sont en place afin d'offrir la possibilité aux résidents de s'en départir à proximité.	La mise en œuvre de cette action est réalisée
H	42	Publiciser et assurer le bon fonctionnement des dépôts de RDD et TICS sur le territoire	MRC	2014 en continu	Chaque municipalité à un lieu de dépôt pour les RDD sur son territoire, un dépliant d'information est disponible et publicisé. Pour les TICS, il y a 2 points de dépôt (écocentres de la MRC).	La mise en œuvre de cette action est réalisée
J	47	Produire et diffuser un bilan annuel de la GMR montrant l'évolution des quantités récupérées et enfouies	MRC	2014 en continu	Une publication annuelle est produite : le journal Vert l'avenir. Il contient le bilan de l'année précédente ainsi que des nouvelles de la GMR.	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
J	50	Produire et diffuser un rapport annuel sur l'évolution de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR et l'atteinte des objectifs fixés	MRC	2014	Le rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR est réalisé chaque année et publicisé depuis 2014. Il doit être publicisé avant le 30 juin de chaque année.	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
B	11	Poursuivre la participation de la MRC au programme « ICI on recycle » et le promouvoir auprès des municipalités et ICI	MRC	2015 en continu	La MRC poursuit sa participation au programme, nous avons obtenu le niveau Élite en 2019. Le nouveau bâtiment de la MRC (SDLE) a été intégré au programme en 2017 et son renouvellement au programme ICI on recycle+ a été obtenu en 2020 pour le niveau performance +. Les 6 municipalités de la MRC sont certifiées.	La mise en œuvre de cette action est réalisée et se poursuit pour certaines municipalités
C	16	Poursuivre et améliorer la collecte commerciale des matières recyclables par conteneur chargement avant	MRC	2015	Les ICI qui produisent un gros volume de matières recyclables ont reçu gratuitement un conteneur chargement avant en 2015. Les autres ICI qui s'ajoutent ou qui désirent en obtenir un font la demande et, suite à l'analyse de leur besoin, reçoivent un conteneur gratuitement.	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année selon les nouvelles demandes
D	18	Implanter la collecte des matières organiques aux périmètres urbains de Petite-Rivière-Saint-François et de Saint-Urbain	MRC et municipalités	2015	Réalisé en 2015.	Réalisé
D	28	Publiciser et faire connaître les points de dépôt des résidus verts et d'arbres de Noël	MRC	2015 en continu	La promotion est effectuée chaque année.	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année

D	29	Maintenir la collecte bisannuelle des résidus verts et en assurer la récupération. Inclure cette dernière aux collectes des matières organiques avec ajout de sacs en papier à côté du bac durant 1 mois.	MRC	2015 en continu	La collecte se poursuit chaque année depuis 2005. Pour ce qui est du changement au niveau du système de collecte, il ne sera pas appliqué, car cela nécessiterait quand même un camion supplémentaire chargement arrière afin de collecter les sacs de papier et il faudrait le faire passer sur plusieurs semaines ce qui coûterait plus cher que de faire une seule collecte de résidus verts sur une semaine seulement au printemps et à l'automne.	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
E	32	Mettre à jour l'inventaire des fosses septiques et faire mettre aux normes l'ensemble des résidences permanentes et saisonnières de la MRC	Municipalités	2015 2016 et 2017	L'inventaire et la mise aux normes sont commencés par les inspecteurs de la MRC depuis 2016 et se poursuivent. Non finalisé en 2017 et 2018, 2019 s'est poursuivi en 2020.	Réalisé
H	43	Suivre l'évolution des matières couvertes par le programme de REP afin d'offrir les services de récupération dans nos écocentres	MRC	2015	Le suivi est effectué chaque année. Ajout de la REP pour les appareils réfrigérants en 2021 avec Gorecycle	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
J	48	Assurer un suivi de l'évolution de la gestion des matières résiduelles et être à l'affût des nouveautés	MRC	2015	Le suivi est effectué chaque année.	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
B	4	Développer des mécanismes de communication efficaces en collaboration avec les médias régionaux (journal régional et bulletins municipaux, radio et télévision communautaire)	MRC	2016	Journal régional : rubrique mensuelle de GMR et communiqués Bulletin municipal : avis GMR transmis aux municipalités pour diffusion Radio : communiqué et avis GMR TVCO : émission "ça se passe chez vous", communiqués et avis GMR	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
B	7	Développer un programme et un calendrier d'activités de sensibilisation soutenues par un plan de promotion (marketing)	MRC	2016	Calendrier mensuel de sujets GMR réalisés et appliqués	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
B	8	Réviser et appliquer la politique environnementale de la MRC et en faire produire une par les municipalités	MRC et municipalités	2016	Ok fait pour la MRC, le bâtiment du SDLE l'a adopté en 2017 et les municipalités ont aussi adopté leur politique en 2016 et 2017.	La mise en œuvre de cette action est réalisée
B	10	Mettre à jour et diffuser le guide « Pratiques vertes pour la réduction des matières résiduelles lors de l'organisation d'événements »	MRC	2016	Le dépliant a été mise à jour en 2016 et la promotion de ce dernier est réalisé par la Réserve de la biosphère lors des rencontres avec les ICI pour la promotion du programme ICI on recycle.	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année

C	12	Publiciser et appliquer la réglementation sur l'interdiction d'enfouir le papier et le carton, ainsi que les ressources disponibles pour leur gestion	Municipalités MRC	2016	La réglementation est adoptée dans chaque municipalité. La sensibilisation est effectuée, mais l'application reste à travailler.	La mise en œuvre de cette action est réalisée
C	15	Développer un guide de référence pour le recyclage et la valorisation des différentes matières résiduelles retrouvées dans les ICI afin de faciliter leur démarche	MRC	2016	Réalisé en février 2018, a été transmis aux ICI en 2018.	Réalisé en 2018
D	17	Mettre en place une brigade verte pour inspecter les bacs à matières organiques et émettre des rappels amicaux en cas de tri mal effectué	MRC	2016 en continu	Réalisé en 2017, 2018 (un poste étudiant), 2019 (deux stagiaires), en 2020 a été annulé due à la pandémie de Covid-19, en 2022 deux étudiantes ont réalisé cette action	La mise en œuvre de cette action est réalisée et sera poursuivie
D	19	Implanter la collecte des matières organiques obligatoires pour L'Isle-aux-Coudres	MRC et municipalité	2016	Réalisées en 2016, l'ensemble des résidences de la municipalité ont reçu un bac brun de 240 litres.	La mise en œuvre de cette action est réalisée
D	23	Dresser un portrait de gestion des matières résiduelles dans les ICI (participation aux recyclages, compostages et autres) afin d'être en mesure de leur offrir un meilleur service, si nécessaire	MRC Réserve de la biosphère	2016	Débuté en 2016 et se poursuit en 2017, 2018 et 2019. Devra être retravaillé puisque les bacs bruns ont été livrés dans les ICI en 2020.	La mise en œuvre de cette action a été réalisée, mais devra être remise à jour
D	27	Accompagnez certains ICI dans l'implantation d'un système de récupération des matières organiques	MRC et autres partenaires	2016	Les bacs bruns ont été livrés en mai 2020 pour les ICI, ils peuvent donc participer à la collecte. Dues à la pandémie de Covid-19, certaines ICI ont retardé leur participation.	La mise en œuvre de cette action est en partie réalisée.
G	41	Informer et sensibiliser les citoyens à l'interdiction d'enfouir le bois et les informer sur les ressources de valorisation disponibles	MRC	2016	Réalisé dans nos publications « Rubrique Verdures » depuis 2016	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
I	44	Construire un bâtiment pour favoriser le réemploi à l'écocentre de Saint-Urbain	MRC	2016	Fait en 2015, construction d'un Écoboutique, ouverture en mai 2016. L'Écoboutique a été isolé en 2022 afin de permettre son ouverture à l'année.	La mise en œuvre de cette action est réalisée
I	45	Développer un système de mise en valeur des encombrants par le biais des écocentres, grâce à un atelier de réparation.	MRC	2016	Fait en 2016, Écoboutique de l'écocentre de Saint-Urbain	La mise en œuvre de cette action est réalisée

	46	Ajouter des secteurs de réutilisation au niveau des jouets (joujouthèque), des articles de sport et autres à l'écocentre de Saint-Urbain	MRC	2016	Ok fait avec l'Écoboutique	La mise en œuvre de cette action est réalisée
B	5	Éduquer et sensibiliser les propriétaires de résidences de tourisme (rencontre avec les agences de location)	MRC Réserve de la biosphère	2016-2017	Faits en 2020 par la Coop de l'arbre en collaboration avec la Réserve de la Biosphère, nous avons effectué un projet pilote pour voir si l'ajout de sensibilisation clair à l'extérieur et à l'intérieur des résidences de tourisme améliorerait leur tri. Le résultat n'est pas concluant, il n'y a pas eu d'amélioration. Projet pilote fait en période de Pandémie de la Covid-19, les résidences étaient donc moins occupées qu'en situation normale. Un comité de suivi sera mis en place en 2023 ou 2024	2020
B	6	Impliquer la jeunesse et les intervenants du milieu scolaire par le biais d'activités de sensibilisation et d'animation spécifiques	MRC et école	2017 en continu	Réalisé par la brigade verte en 2019 rencontres dans les terrains de jeux de la MRC. Brigade verte annulée en 2020 dues à la pandémie de la Covid-19. En 2021, la brigade verte a rencontré certains terrains de jeux pour la sensibilisation. Réalisé en 2022	La MRC va tenter d'impliquer davantage la jeunesse au cours des prochaines années
B	9	Valoriser et récompenser les ICI et événements publics qui développent des initiatives qui contribuent à l'atteinte des objectifs du PGMR	MRC	2017	Projet travaillé en 2018, mais non finalisé donc reporté en 2023	2023
C	13	Mettre en place une brigade verte pour inspecter les bacs à matières recyclables et ordures et émettre des rappels amicaux en cas de tri mal effectué	MRC	2017 en continu	Fait en 2017 pour la ville de Baie-St-Paul (1 poste) Fait en 2018 dans les 6 municipalités (1 poste) Refait en 2019 avec 2 postes d'agent de sensibilisation. En 2020 non faits dus à la pandémie réalisés en 2021 et en 2022	La mise en œuvre de cette action est réalisée en 2017 et sera poursuivie sans partenariat pour 2018 et suivantes
C	14	Offrir des bacs de récupération dans les aires publiques municipales	Municipalités	2017	Sera mis en place avec leur participation au programme ICI on recycle en 2018-2019. Fait en partie en 2018, a été poursuivi en 2019 et en 2021. Poursuivie en 2022	En cours
D	24	Sensibiliser les ICI aux objectifs de la politique et à l'obligation de récupérer leurs matières organiques	MRC Réserve de la biosphère	2017	Débuté avec la Réserve de la biosphère avec le Programme ICI on recycle. Sera poursuivi dans les prochaines années. Les agents de sensibilisation de la brigade verte ont rencontré certains ICI durant l'été 2018 et 2019. Tous les ICI ont reçu leurs bacs bruns en mai 2020. Poursuivre la sensibilisation chaque année.	réalisée chaque année.
E	30	Évaluer les possibilités de valorisation des boues municipales et des boues de fosses septiques	MRC	2017	Fait à BSP Fait à St-Hilarion en 2016 Sera proposé aux autres municipalités lors de leurs vidanges de bassins.	En cours
E	31	Déshydrater les boues municipales sur place avant de les acheminer à un lieu de valorisation ou d'élimination, selon leur qualité	Municipalités	2017	Fait à BSP St-Hilarion valorisé les boues humides Sera proposé aux autres municipalités lors de leurs vidanges de bassins.	En cours

F	35	Inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de béton, briques et asphalte dans les devis de construction des infrastructures municipales	Municipalités	2017	Non fait en 2017 et 2018, à travailler	2023
G	37	Instaurer un système de suivi et d'obligation de valorisation des CRD à partir des permis de construction-rénovation émis par les municipalités	Municipalités	2017	Recherche d'information débutée en 2017 et se poursuit en 2018 pour trouver la meilleure façon de procéder. Vérification auprès d'autres MRC pour connaître leur mode de fonctionnement. Non concluant en 2018, sera reporté selon les innovations au niveau des permis	2023
J	49	Développer un système de suivi des données de GMR provenant des ICI et CRD	MRC	2017	À faire en 2023 et suivantes	2023
A	2	Poursuivre la collecte bisannuelle des encombrants et vérifier la possibilité d'en offrir une 3e	MRC	2018	La MRC fait, chaque année, 2 collectes d'encombrants et n'en ajoutera pas d'autres. Avec les écocentres, les citoyens peuvent se départir de leurs objets volumineux à l'année.	La mise en œuvre de cette action est réalisée
A	3	Développer et mettre en place un système de tarification des déchets en fonction de la quantité produite par chaque ICI selon le principe de pollueur payeur	MRC	2018	Non fait en 2018, remis en 2024	2024
D	25	Intégration des petits générateurs à la collecte municipale des matières organiques	MRC	2018	Tous les ICI ont accès à la collecte depuis mai 2020	2020
E	33	Adoption d'un règlement sur la vidange des fosses septiques	Municipalités	2018	Non fait en 2018, remis en 2025	2025
G	36	Ajuster à la baisse les coûts aux écocentres pour les entrepreneurs résidentiels afin que ces derniers utilisent les services des écocentres	MRC	2018	Vérifier l'intention de la MRC de vouloir gérer les volumes de matériaux secs des entrepreneurs. Cette gestion peut rester dans le privé, car, de toute façon, les entrepreneurs ne veulent pas trier leurs matériaux et que le tri est obligatoire dans les écocentres. Non mis en place, à enlever du prochain PGMR.	
G	38	Élaborer un guide de gestion des matières résiduelles pour les résidus de CRD incluant un bottin des ressources locales et régionales. Diffuser l'information auprès des entrepreneurs et des municipalités.	MRC	2018	Réalisé en février 2018 un guide pour les ICI avec une section pour les CRD. Le guide a été transmis aux ICI	Fait en 2018

D	26	Implanter un système de collecte pour les ICI qui produisent beaucoup de matières organiques et pour qui la collecte résidentielle ne suffit pas	MRC	2019	Nous avons ajouté les ICI à la collecte en mai 2020 à l'aide de bacs roulants de 240 litres. Afin de faciliter la participation des ICI nous avons ajouté 7 collectes à notre nouveau contrat de collecte (collecte chaque semaine de mai à novembre et aux 2 semaines de décembre à avril)	2020
E	34	Instaurer un programme de gestion des vidanges de fosses septiques systématiques et s'assurer que les boues soient valorisées	MRC municipalités	2019	En attente	2025
G	39	Élargir l'éventail des matières valorisées aux écocentres en incluant les matières ayant un débouché existant	MRC	2019	Nous avons ajouté la valorisation des encombrants et des matériaux secs dans nos écocentres à la fin 2019. Les encombrants vont chez AIM et les mat. secs chez Matrec. Va nous permettre de diminuer notre production de déchets. Nous regardons les possibilités d'amélioration chaque année	2019-2020 et en continu.
D	21	Appliquer la réglementation municipale sur l'interdiction d'enfouissement et d'incinération des matières organiques compostables	Municipalités	2019	Reporté par le gouvernement	
A	1	Réduire la fréquence de collecte des ordures à 15 collectes / année	MRC	2020	Fait en 2020 nous avons réduit la fréquence des collectes à 18 collectes par année dans notre nouveau contrat débutant en janvier 2020.	2020
	20	Rendre accessible la récupération des matières organiques à l'ensemble des résidents de la MRC (récupérer 100 % des matières organiques)	MRC et municipalités	2020	L'ensemble des résidents permanents ont accès à la collecte des mat. organiques. De plus les ICI ont été ajoutés en mai 2020	2020
	51	Mettre à jour le PGMR	MRC	2021-2023	Mise à jour débuté en 2021 et terminé en 2023 Notre PGMR 2023-2030 entrera en vigueur le 10 mai 2023	2021 à 2023

BILAN quantitatif de la GMR de la MRC

Bilan GMR MRC Charlevoix								Écocentres				
années	Collectes sélectives (verre, papier, carton, métal, plastiques)			Résidus dom. dangereux (RDD)	Résidus verts	Compostage domestique	Valorisation Matières Organiques	St-Urbain	Isle-aux- Coudres	Total matières valorisées	% de Valorisation	% augmentation de la valorisation
	secteur mun	compacteur	secteur ICI					St-U	IAC			
2019	1142	20	825	26	68	76	870	791	285	4103	39%	11%
	1987				1014			1076				
2020	1087	15	963	25	58	76	1288	1213	450	5175	48%	26%
	2065				1422			1663				
2021	927	24	1228	26	42	76	1303	1239	485	5350	48%	3%
	2179				1421			1724				
2022	890	48	1180	24	54	76	1453	1416	456	5597	48%	5%
	2118				1583			1872				

BILAN ÉLIMINATION

Élimination des déchets de la MRC de Charlevoix de Charlevoix				
Année	Quantité Tm.	Lieu d'élimination	Remarque	Mode de calcul du tonnage
2015	6575	L.E.T. Gesterra	Tous les déchets de la MRC ont été transportés chez Gesterra.	Balance au L.E.T.
2016	6539	L.E.T. Gesterra	Tous les déchets de la MRC ont été transportés chez Gesterra.	Balance au L.E.T.
2017	6817	L.E.T. Gesterra	Tous les déchets de la MRC ont été transportés chez Gesterra.	Balance au L.E.T.
2018	6557	L.E.T. Gesterra	Tous les déchets de la MRC ont été transportés chez Gesterra.	Balance au L.E.T.
2019	6478	L.E.T. Gesterra	Tous les déchets de la MRC ont été transportés chez Gesterra.	Balance au L.E.T.
2020	5628	L.E.T. Gesterra	Tous les déchets de la MRC ont été transportés chez Gesterra.	Balance au L.E.T.
2021	5813	L.E.T. Gesterra	Tous les déchets de la MRC ont été transportés chez Gesterra.	Balance au L.E.T.
2022	5987	L.E.T. Gesterra	Tous les déchets de la MRC ont été transportés chez Gesterra.	Balance au L.E.T.

CONCLUSION

Pour conclure, la poursuite de l'amélioration des services aux citoyens nous a permis d'améliorer notre taux de valorisation en 2022, malgré l'augmentation du volume des déchets due, entre autres, au retour à la normale suite à la pandémie, aux maisons neuves et à l'arrivée du Club Med Charlevoix. Ce maintien du taux de valorisation est dû à l'augmentation du tonnage de la collecte des matières organiques ainsi que dans nos éco-centres. Il reste tout de même beaucoup d'efforts à faire afin de valoriser l'ensemble des matières pouvant l'être, donc un gros travail d'éducation et de sensibilisation.

Au niveau de la collecte de matières organiques, nous avons ajouté 200 bacs bruns pour la collecte porte-à-porte en 2022 au niveau résidentiel et commercial. Les six municipalités de la MRC : Baie-Saint-Paul, Les Éboulements, L'Isle-aux-Coudres, Petite-Rivière-St-François, St-Hilarion et Saint-Urbain, sont desservies par la collecte porte-à-porte dans tous les secteurs. L'ensemble des ICI ont accès à la collecte des matières organiques depuis mai 2020, ce qui nous a aidés à augmenter nos tonnages.

Le plan de gestion de matières résiduelles 2016-2020 est entré en vigueur le 25 janvier 2017 et son application est en cours et se terminera avec l'entrée en vigueur du nouveau PGMR 2023-2030 le 10 mai 2023.